



SANTE MENTALE

Délais d'attente pour une consultation psychiatrique en Mayenne - 2005

**Syndicat Inter Hospitalier en santé mentale
(SIH) de la Mayenne**

MARS 2006

**OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE
DES PAYS DE LA LOIRE**

Hôtel de la Région
1, rue de la Loire - 44966 NANTES Cedex 9
Tél. 02 51 86 05 60
Fax 02 51 86 05 61 accueil@orspaysdelaloire.com

OBSERVATOIRE REGIONAL
DE LA SANTE
PAYS DE LA LOIRE

Introduction	3
CHAPITRE I	
Les consultations en secteur libéral	4
CHAPITRE II	
Les consultations dans les secteurs de psychiatrie publique	6
CHAPITRE III	
Les consultations dans les structures relevant du SIH	10
Synthèse	11
Annexes	
Résultats de l'enquête par CMP	13
Questionnaire psychiatres libéraux	14
Questionnaire secteurs psychiatriques	17

Introduction

Le comité de pilotage de l'étude sur la santé mentale en Mayenne a souhaité disposer de données sur les délais d'attente pour une consultation psychiatrique dans le département. Pour répondre à cet objectif, une enquête a été confiée à l'Observatoire régional des Pays de la Loire.

En effet, dans son rapport sur la santé mentale en Mayenne, la mission nationale d'appui en santé mentale évoque, à plusieurs reprises, des délais d'attente pour une consultation jugés trop importants par les professionnels interrogés.

Ces difficultés tiennent à la faible démographie médicale du département. La densité par habitant de psychiatres libéraux y est, en effet, inférieure de moitié par rapport à la moyenne française. En secteur de psychiatrie générale ou infanto-juvénile, le nombre de psychiatres par habitant (en équivalent temps plein) est également inférieur à la moyenne nationale (environ 23 %).

L'objectif de l'enquête est de mesurer le délai nécessaire à l'obtention d'un rendez-vous avec :

- un psychiatre libéral,
- une consultation en Centre médico-psychologique (Cmp),
- une consultation au Centre de cure ambulatoire en alcoologie et toxicomanie (CCAAT)
- une consultation au Centre de thérapies familiales en santé mentale.

Deux questionnaires différents ont été conçus :

- un questionnaire destiné aux psychiatres libéraux (annexe II),
- un questionnaire destiné aux CMP, au CCAAT, et au centre de thérapies familiales (annexe III).

CHAPITRE I

Les consultations en secteur libéral

En Mayenne, 16 psychiatres exercent une activité libérale ; 14 praticiens libéraux et deux praticiens hospitaliers. Parmi eux, quinze ont répondu à l'enquête. En moyenne 6,7 adultes sont vus par demi-journée en consultation libérale.

Consultation pour adultes, hors urgence

Tous les psychiatres ayant répondu à l'enquête ont une activité de consultation adulte.

Lors d'un **premier contact**, moins de la moitié des psychiatres (6/15) donne un rendez-vous avant un mois à un patient appelant directement (voir tableau 1). Deux psychiatres ne prennent plus de nouveaux patients.

Le délai est cependant plus faible si le rendez-vous est pris par l'intermédiaire d'un confrère ou d'un autre professionnel de santé. Dans ce contexte, près de trois psychiatres sur quatre (10/14) proposent un rendez-vous dans le mois.

Pour un patient déjà suivi prenant rendez-vous lui-même, la majorité des psychiatres (9/15) proposent un rendez-vous dans les 15 jours. Si ce patient est adressé par un confrère, 11 psychiatres sur 14 donnent un rendez-vous dans les 15 jours.

TABEAU 1
Répartition des psychiatres ayant une activité libérale selon le délai de prise en charge déclaré pour une consultation adulte

	Premier rendez-vous		Patient déjà suivi	
	RDV pris par le patient	RDV pris par un autre prof.	RDV pris par le patient	RDV pris par un autre prof.
Moins de 7 jours		1	6	6
7-14 jours	3	3	3	5
15-29 jours	3	6	5	3
1 à moins de 3 mois	6	4	1	
3-6 mois	1			
Plus de 6 mois				
Pas de rendez-vous	2			
Total	15	14	15	14

Source : enquête ORS

Consultation de pédopsychiatrie, hors urgence

Cinq psychiatres exercent une activité de pédopsychiatrie, en plus de leurs consultations pour adultes.

Un **premier rendez-vous** pris pour un enfant ne peut être obtenu avant un mois pour trois psychiatres sur cinq, le délai maximum étant de 3 à 6 mois. Pour un premier rendez-vous pris par l'intermédiaire d'un autre professionnel, trois psychiatres donnent un rendez-vous dans le mois.

Pour un **enfant déjà suivi**, tous les psychiatres peuvent donner un rendez-vous dans le mois et 2 sur 5 dans la semaine, que le rendez-vous soit pris par un proche ou par un professionnel de santé (voir tableau 2).

TABEAU 2
Répartition des psychiatres ayant une activité libérale
selon le délai de prise en charge déclaré
pour une consultation de pédopsychiatrie

	Premier rendez-vous		Patient déjà suivi	
	RDV pris par le patient	RDV pris par un autre prof.	RDV pris par le patient	RDV pris par un autre prof.
Moins de 7 jours	1	1	2	2
7-14 jours	1	1		
15-29 jours		1	3	3
1 à moins de 3 mois	2	2		
3-6 mois	1			
Plus de 6 mois				
Pas de rendez-vous				
Total	5	5	5	5

Source : enquête ORS

Alternative

Si le praticien juge que le rendez-vous doit être donné dans un délai plus court que ce qui peut être proposé, les médecins surchargent tous leur planning (dont 8 souvent et 4 toujours).

Cinq psychiatres orientent parfois les patients vers un de leur confrère libéral, 3 le font souvent et 4 toujours. Trois psychiatres orientent parfois leur patient vers un psychologue et 5 le font souvent. Trois psychiatres orientent parfois leur patient vers un CMP, 5 le font souvent et un toujours.

Remarques

Tous les psychiatres libéraux déplorent un manque de confrères, tant libéral que travaillant dans les secteurs psychiatriques.

Certains évoquent également un manque de psychologues, eux-mêmes surchargés, à qui adresser leurs patients.

Le manque de lits d'hospitalisation en psychiatrie est également évoqué.

Certains professionnels expriment enfin leur pessimisme, au vu du nombre de départs en retraite de confrères et de l'évolution de la démographie médicale. Plusieurs praticiens disent enfin ne pas pouvoir revoir les patients aussi fréquemment qu'il le faudrait.

CHAPITRE II

Consultations dans les secteurs de psychiatrie publique

Consultations adultes, hors urgences

Secteur Laval-Ouest

Le CMP est ouvert 10 demi-journées par semaine. Les médecins reçoivent en moyenne 87 patients par semaine, les infirmiers 138 et les psychologues 41.

Les patients vus pour la première fois ne sont pas exclusivement accueillis par un médecin. Ils peuvent être vus en consultation le plus fréquemment par un infirmier mais aussi par un psychologue ou un assistant de service social.

Pour un **premier rendez-vous avec un médecin**, le délai est de 15 à 29 jours, que le rendez-vous soit pris par le patient lui-même ou via un autre professionnel de santé. Pour un **patient déjà suivi**, le délai pour un premier rendez-vous est de 7 à 14 jours.

Pour une consultation avec un **infirmier ou un psychologue**, que le rendez-vous soit pris par le patient ou via un autre professionnel de santé, les délais pour un premier rendez-vous ou pour un patient déjà connu sont identiques. Pour une consultation avec un infirmier, ils sont de moins de 7 jours et avec un psychologue de 1 à 3 mois.

Quand le rendez-vous doit être pris dans un délai plus court que ce qui est proposé, le planning est souvent surchargé, mais la conduite la plus souvent adoptée est d'orienter le patient vers un généraliste ou vers un infirmier psychiatrique.

Secteur de Laval-Est

Le CMP est ouvert 10 demi-journées par semaine.

Un patient vu pour la première fois est accueilli par un infirmier.

Pour un **premier rendez-vous** pris par le patient avec un **médecin**, le délai moyen est de 1 à 3 mois. Lorsque le rendez-vous est pris par l'intermédiaire d'un autre professionnel, le délai est de 15 à 29 jours. Pour un **patient déjà suivi**, le délai est de 15 à 29 jours également, que le rendez-vous soit pris par lui-même ou via un autre professionnel.

Pour un rendez-vous avec un **psychologue**, le délai est également de 3 à 6 mois.

Pour un rendez-vous pris par le patient avec un **infirmier**, le délai est de 7 à 14 jours, que le patient soit connu ou non. Pour un rendez-vous pris par l'intermédiaire d'un autre professionnel, le délai est de moins de 7 jours.

Quand le rendez-vous doit être pris dans un délai plus court que ce qui est proposé, le planning est souvent surchargé. Parfois le patient est orienté vers un psychiatre libéral, un généraliste, un psychologue ou un autre CMP.

Secteur de Mayenne

Les résultats concernent les antennes de Mayenne, Ernée et Villaines-la-Juhel. Ces structures sont ouvertes respectivement, 10, 10 et 6 demi-journées chaque semaine, et accueillent en moyenne 600 patients par semaine.

Les patients ne sont pas vus exclusivement la première fois par un médecin mais peuvent être reçus par un psychologue ou un infirmier.

Pour un **médecin ou un infirmier**, que le rendez-vous soit pris par le patient ou via un autre professionnel de santé, les délais pour un premier rendez-vous ou pour un patient déjà connu sont les mêmes. Pour un médecin, ce délai est de 7 à 14 jours, pour un infirmier, il est de moins de 7 jours.

Pour un rendez-vous avec un **psychologue**, le délai est de 7 à 14 jours. Au CMP d'Ernée, le délai est de 15 à 29 jours pour un premier rendez-vous et de 7 à 14 jours pour un patient déjà connu.

Quand le rendez-vous doit être pris dans un délai plus court que ce qui est proposé, le planning est souvent surchargé. Parfois le patient est orienté vers un psychiatre libéral, un généraliste, un psychologue ou un infirmier de secteur.

Secteur de Château-Gontier

Les résultats concernent les antennes de Château-Gontier, Craôn et Grez-en-Bouère, qui sont ouvertes respectivement 10, 2 et 1 demi-journées par semaine. Ces différents lieux de soins reçoivent en consultation médicale chaque semaine 70, 10 et 8 patients.

Les patients ne sont pas exclusivement vus la première fois par un médecin mais peuvent être reçus par un infirmier, quelle que soit la structure considérée.

Pour un **premier rendez-vous** avec un médecin, pris par le patient, le délai est de 1 à 3 mois, sauf à l'antenne de Craôn où le délai est de 15 à 29 jours. Pour un premier rendez-vous avec un médecin, pris via un autre professionnel, le délai est de 1 à 3 mois à l'antenne de Château-Gontier et de 15 à 29 jours dans les deux autres antennes.

Pour un **patient déjà suivi**, un rendez-vous avec un médecin, est possible dans un délai de 15 à 29 jours dans les trois structures, que le patient prenne le rendez-vous lui-même ou non.

Seule l'antenne de Château-Gontier propose une consultation avec un psychologue. Pour un premier rendez-vous, le délai est de 1 à 3 mois. Pour un patient déjà suivi, il est de 15 à 29 jours.

Pour un rendez-vous avec un infirmier, que le patient soit connu ou non, le délai est de moins de 7 jours, sauf pour un premier rendez-vous à l'antenne de Craôn, où le délai est de 7 à 14 jours.

Quand le rendez-vous donné doit être pris dans un délai plus court que ce qui est proposé, le planning est souvent, voir toujours surchargé. Parfois le patient est orienté vers un psychiatre libéral ou un autre CMP.

Consultations en psychiatrie infanto-juvénile, hors urgences

Le département dispose de six CMP de psychiatrie infanto-juvénile, les CMP de Laval Sud et Laval Nord étant regroupés depuis le milieu de l'année 2005. Les résultats que nous présentons concernent l'ensemble des CMP du département, à l'exclusion de ceux de Craon et Château-Gontier pour lesquels nous ne disposons pas du questionnaire.

Dans les quatre centres ayant répondu à l'enquête, les patients peuvent être reçus par un psychologue. Ils peuvent également être vus en première intention par un infirmier dans un des 4 CMP.

Consultation avec un médecin

Pour trois des CMP ayant répondu, **un premier rendez-vous** avec un médecin ne peut-être obtenu avant 6 mois (voir tableau 3). Le délai le plus court étant de 3 à 6 mois. Si ce rendez-vous est pris via un autre professionnel, le délai maximum est d'au moins 6 mois pour 2 des 4 CMP. Le délai minimum est de 1 à 3 mois.

Pour un **enfant déjà suivi**, que le rendez-vous soit pris par l'entourage ou via un confrère, le délai est de 1 à 3 mois pour 3 des CMP.

TABLEAU 3
Répartition des CMP
selon le délai de prise en charge déclaré
pour une consultation de pédopsychiatrie avec un médecin

	Premier rendez-vous		Patient déjà suivi	
	RDV pris par le patient	RDV pris par un autre prof.	RDV pris par le patient	RDV pris par un autre prof.
Moins de 7 jours				
7-14 jours				
15-29 jours			1	1
1 à moins de 3 mois		1	3	3
3-6 mois	1	1		
Plus de 6 mois	3	2		
Total	4	4	4	4

Source : enquête ORS

Consultation avec un psychologue

Pour 3 CMP sur 4, le délai est de plus de 3 mois pour obtenir un premier rendez-vous avec un psychologue directement ou via un autre professionnel (voir tableau 4). Pour un patient déjà suivi, que le rendez-vous soit pris par son entourage ou via un autre professionnel, le délai est de 1 à 3 mois pour 3 des 4 structures.

TABLEAU 4
Répartition des CMP
selon le délai de prise en charge déclaré
pour une consultation de pédopsychiatrie avec un psychologue

	Premier rendez-vous		Patient déjà suivi	
	RDV pris par le patient	RDV pris par un autre prof.	RDV pris par le patient	RDV pris par un autre prof.
Moins de 7 jours				
7-14 jours				
15-29 jours			1	1
1 à moins de 3 mois		1	3	3
3-6 mois	1	1		
Plus de 6 mois	3	2		
Total	4	4	4	4

Source : enquête ORS

Consultation avec un infirmier

Seul le CMP de Mayenne propose des consultations avec des infirmiers. Pour un rendez-vous pris directement, le délai pour un premier rendez-vous est de 3 à 6 mois et de 1 à 3 mois pour un patient déjà suivi.

Alternative

Consultation adulte

Surcharger le planning est une conduite souvent adoptée par 6 des 9 structures concernées quand le rendez-vous doit être pris dans un délai plus court que ce qui est proposé (voir toujours pour 2 de ces structures).

Quatre structures orientent parfois le patient vers un psychiatre libéral et trois vers un psychologue. De même, trois structures orientent « parfois » vers un psychiatre libéral ou un généraliste, et une structure « toujours ». Une seule structure oriente parfois les patients vers un autre CMP. Quatre structures proposent un rendez-vous avec un infirmier psychiatrique en alternative.

Consultation pédopsychiatrique

Quand le rendez-vous doit être pris dans un délai plus court que ce qui peut être proposé, trois des quatre CMP ayant répondu à l'enquête « surchargent le planning souvent ».

Trois structures orientent parfois le patient vers un psychiatre libéral et trois aussi parfois vers un psychologue. Une structure oriente parfois vers un généraliste et une autre parfois vers l'Unité de soins intensifs spécialisés pour enfants et adolescents (USISEA) ou l'unité de soins pour adolescent.

Remarques

Il est constaté, dans la grande majorité des commentaires, un déficit en personnel, aussi bien en terme de psychiatres que de psychologues ou d'infirmiers. De même est évoqué un déficit en lits et places, en particulier dans les structures alternatives à l'hospitalisation en temps complet (appartements thérapeutiques, hospitalisations à domicile par exemple).

CHAPITRE III

Consultation dans les structures relevant du SIH

Consultation au CCAAT

Le CCAAT est ouvert 10 demi-journées par semaine et accueille en moyenne 80 patients.

Les patients **vus pour la première fois** ne sont pas exclusivement accueillis par un médecin. Ils peuvent être vus en consultation par un psychologue, un infirmier ou encore un éducateur spécialisé.

Que le rendez-vous soit pris par le patient ou via un autre professionnel de santé, les délais pour un premier rendez-vous ou pour un patient déjà connu sont les mêmes. Pour une consultation avec un médecin, ils sont de 7 à 14 jours, avec un psychologue de 15 à 29 jours et avec un infirmier de moins de 7 jours.

Quand un rendez-vous doit être pris dans des délais plus courts que ce qui est proposé, le planning est toujours surchargé.

Consultation au service de thérapies familiales en santé mentale

Ce service est ouvert 10 demi-journées par semaine.

Les familles vues pour la première fois ne sont pas accueillies par un médecin. Elles peuvent être vues en consultation par un psychologue, un infirmier ou encore un assistant du service social.

Que le rendez-vous soit pris par la famille ou via un autre professionnel de santé, les délais pour un premier rendez-vous ou pour une famille déjà connue sont les mêmes. Pour une consultation avec un psychologue ou un infirmier, le délai est de 7 à 14 jours.

Quand un rendez-vous doit être pris dans des délais plus courts que ce qui est proposé, le planning est parfois surchargé.

Synthèse

Selon le baromètre santé, une personne sur vingt a recours à un professionnel de santé mentale chaque année

Selon le Baromètre santé de l'Institut national d'éducation et de promotion de la santé (INPES) 2000, **environ une personne sur vingt** parmi les 12-75 ans a recours à un professionnel de santé mentale en France chaque année. Ce qui représente environ 15 000 personnes, si l'on applique ce taux à l'effectif de la population du département de la Mayenne.

Ce chiffre peut être rapproché de la file active cumulée des secteurs de psychiatrie et des psychiatres libéraux estimée pour 2003 à 13 000 personnes environ (La santé mentale en Mayenne, principaux éléments d'observation, ORS des Pays de la Loire - juillet 2005).

Les soins de santé mentale concernent donc une partie importante de la population, les recours aux soins ayant fortement augmenté au cours des vingt dernières années, comme en témoigne l'évolution du nombre d'actes en secteur libéral qui a doublé entre 1985 et 2000 au plan national.

En Mayenne, les délais d'attente sont importants pour une consultation en pédo psychiatrie, en particulier en psychiatrie publique

En ce qui concerne la **psychiatrie adulte**, un mayennais peut obtenir un premier rendez-vous avec un psychiatre dans le mois, auprès de 6 des 15 praticiens ayant une activité libérale dans le département. Deux praticiens, en revanche, ne prennent plus de nouveaux patients. Les autres praticiens proposent un premier rendez-vous avec un délai compris entre un et trois mois. Si le rendez-vous a été pris par un autre professionnel de santé, ou s'il s'agit d'un patient déjà suivi, les délais de prise en charge sont plus courts.

Dans les secteurs de psychiatrie de Mayenne et Laval-Ouest, le délai moyen pour un premier rendez-vous avec un psychiatre est actuellement inférieur à un mois ; il est compris entre un et trois mois dans les deux autres secteurs de Laval-Est et Château-Gontier.

C'est évidemment en matière de **psychiatrie infanto-juvénile** que les délais d'attente sont les plus longs. Parmi les cinq praticiens libéraux qui prennent en charge des enfants et des adolescents, deux proposent un rendez-vous dans les 15 jours pour un premier contact. Pour un patient déjà suivi, les cinq praticiens proposent une consultation dans le mois.

Dans les secteurs de psychiatrie publique, les délais sont beaucoup plus importants pour un premier rendez-vous : plus de 6 mois pour trois des quatre CMP ayant répondu à l'enquête. Ce délai est cependant réduit lorsque la demande de rendez-vous concerne un patient déjà suivi.

On ignore si ces délais sont une cause de non-recours aux soins, ou si la prise en charge de pathologies mentales graves est retardée en l'absence de réponse de proximité disponible. Des « fuites » ont sans doute lieu également vers d'autres villes voisines (Rennes, Le Mans, Angers), un flux qui n'a pas été analysé dans cette enquête.

Par ailleurs, on ne dispose **d'aucun indicateur de comparaison au plan national**, en matière de file d'attente, quel que soit d'ailleurs le type de soins. Il n'est donc pas possible de comparer la situation mayennaise et la situation moyenne française.

Baisse de la démographie médicale, quelles réponses dans les années à venir ?

La Mayenne se caractérise par une faible densité médicale, particulièrement marquée dans le domaine de la psychiatrie, ce qui explique les délais constatés en matière de demande de rendez-vous. Mais les difficultés pour attirer des psychiatres dans le département renvoient à un problème plus général qui touche la plupart des spécialités médicales, avec un certain nombre d'incertitudes pour les années à venir, avec les nombreux départs à la retraite attendus.

Dans ce contexte, les professionnels de santé enquêtés déplorent le manque de confrères, tant libéraux que dans les secteurs psychiatriques, le manque de psychologues, mais aussi plus généralement l'insuffisance des réponses en matière de structures d'hospitalisation ou d'accueil thérapeutique.

Face à cette situation, les praticiens du département « s'adaptent », comme en témoignent les réponses des professionnels à la question « si vous jugez qu'un rendez-vous est nécessaire dans un délai plus court que ce que vous pouvez proposer, que faites-vous ». Dans la plupart des cas, les professionnels interrogés déclarent surcharger leur planning. Pour faire face à la demande de soins, les psychiatres libéraux du département travaillent ainsi plus que la moyenne nationale : + 20 % (en nombre d'actes).

La prise en charge des soins en santé mentale repose sur différents professionnels de santé

Les secteurs de psychiatrie offrent une organisation alternative en matière de santé mentale. Les patients peuvent être orientés en première intention par un infirmier psychiatrique. Ils peuvent également bénéficier d'une consultation auprès d'un psychologue, mais aussi d'un infirmier. Les délais pour bénéficier d'une consultation avec un psychologue peuvent cependant être aussi importants que pour un médecin : en général, de un à trois mois selon les CMP, voire plus.

Le présent rapport n'apporte pas d'informations sur la manière dont les médecins généralistes participent à la prise en charge des soins en santé mentale (12 % des consultations de médecins libéraux sont motivées par un trouble mental), et sur la continuité des soins entre les prises en charge proposées par le psychiatre (libéral ou en secteur) et le médecin traitant.

ANNEXE I
(psychiatrie adulte)

Délais pour une consultation dans un CMP avec un médecin selon les secteurs

	1er rdv		déjà suivi	
	pris par patient	via autre professionnel	pris par patient	via autre professionnel
Laval Ouest	15 à 29 jours	15 à 29 jours	7 à 14 jours	7 à 14 jours
Laval Est	1 à 3 mois	15 à 29 jours	15 à 29 jours	15 à 29 jours
Mayenne				
antenne de Mayenne	7 à 14 jours	7 à 14 jours	7 à 14 jours	7 à 14 jours
antenne de Ernée	7 à 14 jours	7 à 14 jours	7 à 14 jours	7 à 14 jours
antenne Villaines-la-Juhel	7 à 14 jours	7 à 14 jours	7 à 14 jours	7 à 14 jours
Château-Gontier				
antenne de Château-Gontier	1 à 3 mois	1 à 3 mois	15 à 29 jours	15 à 29 jours
antenne de Craon	15 à 29 jours	15 à 29 jours	15 à 29 jours	15 à 29 jours
antenne de Grez-en-Bouère	1 à 3 mois	15 à 29 jours	15 à 29 jours	15 à 29 jours

Délais de consultation dans un CMP avec un psychologue selon les secteurs

	1er rdv		déjà suivi	
	pris par patient	via autre professionnel	pris par patient	via autre professionnel
Laval Ouest	1 à 3 mois	1 à 3 mois	1 à 3 mois	1 à 3 mois
Laval Est	3 à 6 mois	3 à 6 mois	3 à 6 mois	3 à 6 mois
Mayenne				
antenne de Mayenne	7 à 14 jours	7 à 14 jours	7 à 14 jours	7 à 14 jours
antenne de Ernée	15 à 29 jours	15 à 29 jours	7 à 14 jours	7 à 14 jours
antenne Villaines-la-Juhel	7 à 14 jours	7 à 14 jours	7 à 14 jours	7 à 14 jours
Château-Gontier				
antenne de Château-Gontier	1 à 3 mois	1 à 3 mois	15 à 29 jours	15 à 29 jours
antenne de Craon				
antenne de Grez-en-Bouère				

Délais de consultation dans un CMP avec un infirmier selon les secteurs

	1er rdv		déjà suivi	
	pris par patient	via autre professionnel	pris par patient	via autre professionnel
Laval Ouest	moins de 7 jours	moins de 7 jours	moins de 7 jours	moins de 7 jours
Laval Est	7 à 14 jours	moins de 7 jours	7 à 14 jours	moins de 7 jours
Mayenne				
antenne de Mayenne	moins de 7 jours	moins de 7 jours	moins de 7 jours	moins de 7 jours
antenne de Ernée	moins de 7 jours	moins de 7 jours	moins de 7 jours	moins de 7 jours
antenne Villaines-la-Juhel	moins de 7 jours	moins de 7 jours	moins de 7 jours	moins de 7 jours
Château-Gontier				
antenne de Château-Gontier	moins de 7 jours	moins de 7 jours	moins de 7 jours	moins de 7 jours
antenne de Craon	7 à 14 jours	7 à 14 jours	7 à 14 jours	7 à 14 jours
antenne de Grez-en-Bouère	moins de 7 jours	moins de 7 jours	moins de 7 jours	moins de 7 jours

ANNEXE II

Questionnaire destiné aux psychiatres libéraux

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Ces données d'identification ne seront ni saisies ni analysées. Elles seront utilisées pour effectuer des relances et pour des demandes de précision.

I ORGANISATION DE LA CONSULTATION

- Nombre total de demi-journées travaillées en moyenne par semaine :

- Exercez-vous une activité salariée : oui non

- si oui : nombre de demi-journées d'exercice salarié par semaine :

- Disposez-vous d'un secrétariat : oui non

- Exercez-vous une activité de pédopsychiatrie : oui non

- si oui, cette activité est-elle exclusive : oui non

- En moyenne, combien d'adultes recevez-vous en consultation par mois :

- En moyenne, combien d'enfants et d'adolescents recevez-vous en consultation par mois :

2 DÉLAI DE RENDEZ-VOUS

2.1 Pour un adulte

Pour un rendez-vous pris par le patient ou son entourage

2.1.1 Hors urgence, quel est le délai minimum pour un premier rendez-vous ?

- moins de 7 jours
- de 7 à 14 jours
- de 15 à 29 jours
- de 30 jours à moins de 3 mois
- de 3 mois à 6 mois
- plus de 6 mois

2.1.2 Hors urgence, pour un patient déjà suivi, quel est le délai minimum pour un rendez-vous ?

- moins de 7 jours
- de 7 à 14 jours
- de 15 à 29 jours
- de 30 jours à moins de 3 mois
- de 3 mois à 6 mois
- plus de 6 mois

Enquête sur les délais d'attente pour une consultation psychiatrique
SIH de Mayenne

Pour un rendez-vous pris par l'intermédiaire d'un confrère ou d'un autre professionnel de santé

2.1.3 Hors urgence, quel est le délai minimum pour un premier rendez-vous ?

- moins de 7 jours
- de 7 à 14 jours
- de 15 à 29 jours
- de 30 jours à moins de 3 mois
- de 3 mois à 6 mois
- plus de 6 mois

2.1.4 Hors urgence, pour un patient déjà suivi, quel est le délai minimum pour un rendez-vous ?

- moins de 7 jours
- de 7 à 14 jours
- de 15 à 29 jours
- de 30 jours à moins de 3 mois
- de 3 mois à 6 mois
- plus de 6 mois

2.2 Pour un enfant ou un adolescent

Pour un rendez-vous pris par son entourage

2.2.1 Hors urgence, quel est le délai minimum pour un premier rendez-vous ?

- moins de 7 jours
- de 7 à 14 jours
- de 15 à 29 jours
- de 30 jours à moins de 3 mois
- de 3 mois à 6 mois
- plus de 6 mois

2.2.2 Hors urgence, pour un patient déjà suivi, quel est le délai minimum pour un rendez-vous ?

- moins de 7 jours
- de 7 à 14 jours
- de 15 à 29 jours
- de 30 jours à moins de 3 mois
- de 3 mois à 6 mois
- plus de 6 mois

Pour un rendez-vous pris par l'intermédiaire d'un confrère ou d'un autre professionnel de santé

2.2.3 Hors urgence, quel est le délai minimum pour un premier rendez-vous ?

- moins de 7 jours
- de 7 à 14 jours
- de 15 à 29 jours
- de 30 jours à moins de 3 mois
- de 3 mois à 6 mois
- plus de 6 mois

Enquête sur les délais d'attente pour une consultation psychiatrique
SIH de Mayenne

2.2.4 Hors urgence, pour un patient déjà suivi, quel est le délai minimum pour un rendez-vous ?

- moins de 7 jours
- de 7 à 14 jours
- de 15 à 29 jours
- de 30 jours à moins de 3 mois
- de 3 mois à 6 mois
- plus de 6 mois

2.3 Si vous jugez qu'un rendez-vous est nécessaire dans un délai plus court que ce que vous pouvez proposer, que faites-vous ?

	jamais	parfois	souvent	toujours
Vous surchargez votre planning				
Vous orientez le patient vers :				
- un autre psychiatre libéral				
- un généraliste				
- un psychologue				
- un CMP				
Autre (précisez) :				

3 L'OFFRE DE SOINS EN MAYENNE

Que pensez-vous de la situation du département de la Mayenne en matière d'offre de soins psychiatriques ?

Annexe III

Questionnaire destiné aux structures d'accueil et de soins psychiatriques

Nom et adresse :

Secteur de psychiatrie :

Questionnaire rempli par :

Fonction :

Téléphone :

Ces renseignements ne seront ni saisis ni exploités mais sont demandés à des fins de vérifications éventuelles.

1 ORGANISATION DES CONSULTATIONS

1.1 Combien de demi-journées par semaine la structure est-elle habituellement ouverte :

1.2 Quel est, en moyenne, le nombre de patients vus en consultation par semaine :

1.3 Qui reçoit un patient vu pour la première fois ?

Un médecin exclusivement : oui non

Un médecin et/ou un autre professionnel : oui non

Si oui : Préciser le ou les autre(s) professionnel(s) : Psychologue
 Infirmier
 Assistant de service social
 Autre (précisez) :

2 DÉLAI DE RENDEZ-VOUS

Pour un rendez-vous pris par un patient ou son entourage

2.1 Hors urgence, quel est le délai minimum pour un premier rendez-vous ?

	< 7 js	De 7 à 14 js	De 15 à 29 js	De 30 js à moins de 3 mois	De 3 à moins de 6 mois	Plus de 6 mois
Pour une consultation avec un médecin						
Pour une consultation avec un psychologue						
Pour une consultation avec un infirmier						

Enquête sur les délais d'attente pour une consultation psychiatrique
SIH de Mayenne

2.2 Hors urgence, pour un patient déjà suivi, quel est le délai minimum pour un rendez-vous ?

	< 7 js	De 7 à 14 js	De 15 à 29 js	De 30 js à moins de 3 mois	De 3 à moins de 6 mois	Plus de 6 mois
Pour une consultation avec un médecin						
Pour une consultation avec un psychologue						
Pour une consultation avec un infirmier						

Pour un rendez-vous pris par l'intermédiaire d'un confrère ou un autre professionnel de santé

2.3 Hors urgence, quel est le délai minimum pour un premier rendez-vous ?

	< 7 js	De 7 à 14 js	De 15 à 29 js	De 30 js à moins de 3 mois	De 3 à moins de 6 mois	Plus de 6 mois
Pour une consultation avec un médecin						
Pour une consultation avec un psychologue						
Pour une consultation avec un infirmier						

2.4 Hors urgence, pour un patient déjà suivi, quel est le délai minimum pour un rendez-vous ?

	< 7 js	De 7 à 14 js	De 15 à 29 js	De 30 js à moins de 3 mois	De 3 à moins de 6 mois	Plus de 6 mois
Pour une consultation avec un médecin						
Pour une consultation avec un psychologue						
Pour une consultation avec un infirmier						

Enquête sur les délais d'attente pour une consultation psychiatrique
SIH de Mayenne

2.5 Si vous jugez qu'un rendez-vous doit être pris dans un délai plus court que ce que vous pouvez proposer, que faites-vous ?

	jamais	parfois	souvent	toujours
Vous surchargez votre planning				
Vous orientez le patient vers :				
- un autre psychiatre libéral				
- un généraliste				
- un psychologue				
- un CMP				
Autre (précisez) :				

3 L'OFFRE DE SOINS EN MAYENNE

Que pensez-vous de la situation du département de la Mayenne en matière d'offre de soins psychiatriques ?